

DEPARTEMENT DE L'INDRE
Commune de LEVROUX

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Table des matières

OAP - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	3
I-DESCRIPTION	4
II-ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE	5
OAP – ZONE AU « LA FOLIE »	10
I-DESCRIPTION	11
II-ORIENTATION D'AMENAGEMENT PROGRAMMEE	12

OAP - Aménagement de la Place de la République

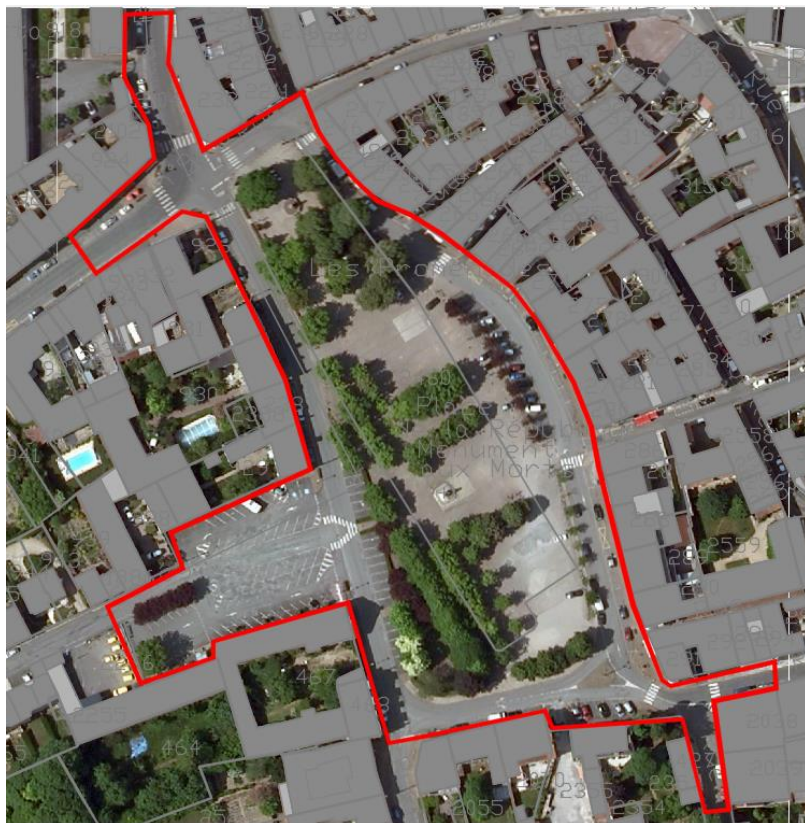
I-Description



Située au centre de la zone urbaine de Levroux, la place de la République faisait partie intégrante de l'ancienne ville fortifiée du XV^{ème} siècle.

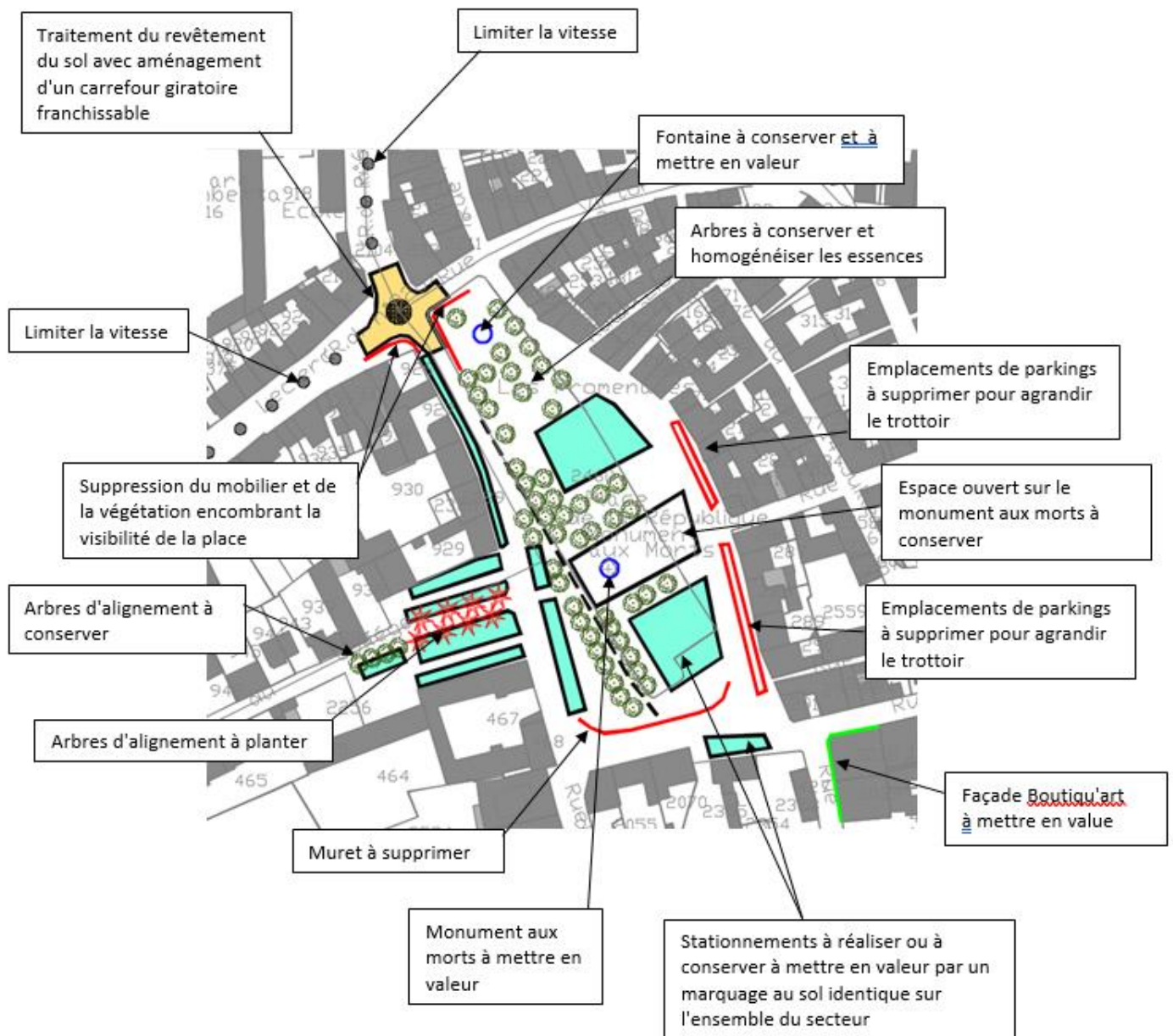
A ce jour, sa situation géographique n'est pas mise en valeur et sa visibilité est moindre.

Un réaménagement de la place dans le but de lui conférer un rôle majeur d'animation de la cité est nécessaire.



II-Orientation d'Aménagement Programmée

Cette OAP date de l'élaboration de PLU en 2016 (réalisation par le cabinet Neuilly SAS).



La collectivité a réalisé des aménagements depuis et la révision du PLU en 2024 modifie donc cette OAP à travers un travail du CAUE36.

Cette OAP rend compte d'un état de réflexion concernant la requalification de la place de la République. Elle présente les projets municipaux réalisés, ceux en étude et ceux en chantier. Les pistes d'aménagements, proposées à titre indicatif, sont donc amenées à évoluer. Plusieurs enjeux ont été toutefois identifiés à travers le projet d'aménagement de cette place.



I. ENGAGER LA COMMUNE VERS UNE DEMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES :

- Assurer la sécurité du piéton et trouver une cohérence dans le traitement des espaces lui étant dédiés (*exemple : dallage, pavage ou béton désactivé*).
- Anticiper les enjeux de décarbonation des mobilités :
 - assurer une offre de stationnement permanent sur la place pour le transfert vers des modes de déplacements doux (*bus, piéton, vélos, poussette...*) ;
 - ouvrir des lieux ou équipements nécessaires au développement des mobilités douces (*exemple : bornes de recharge véhicules et vélos, espace de location, atelier de réparation de vélos, casiers...*).

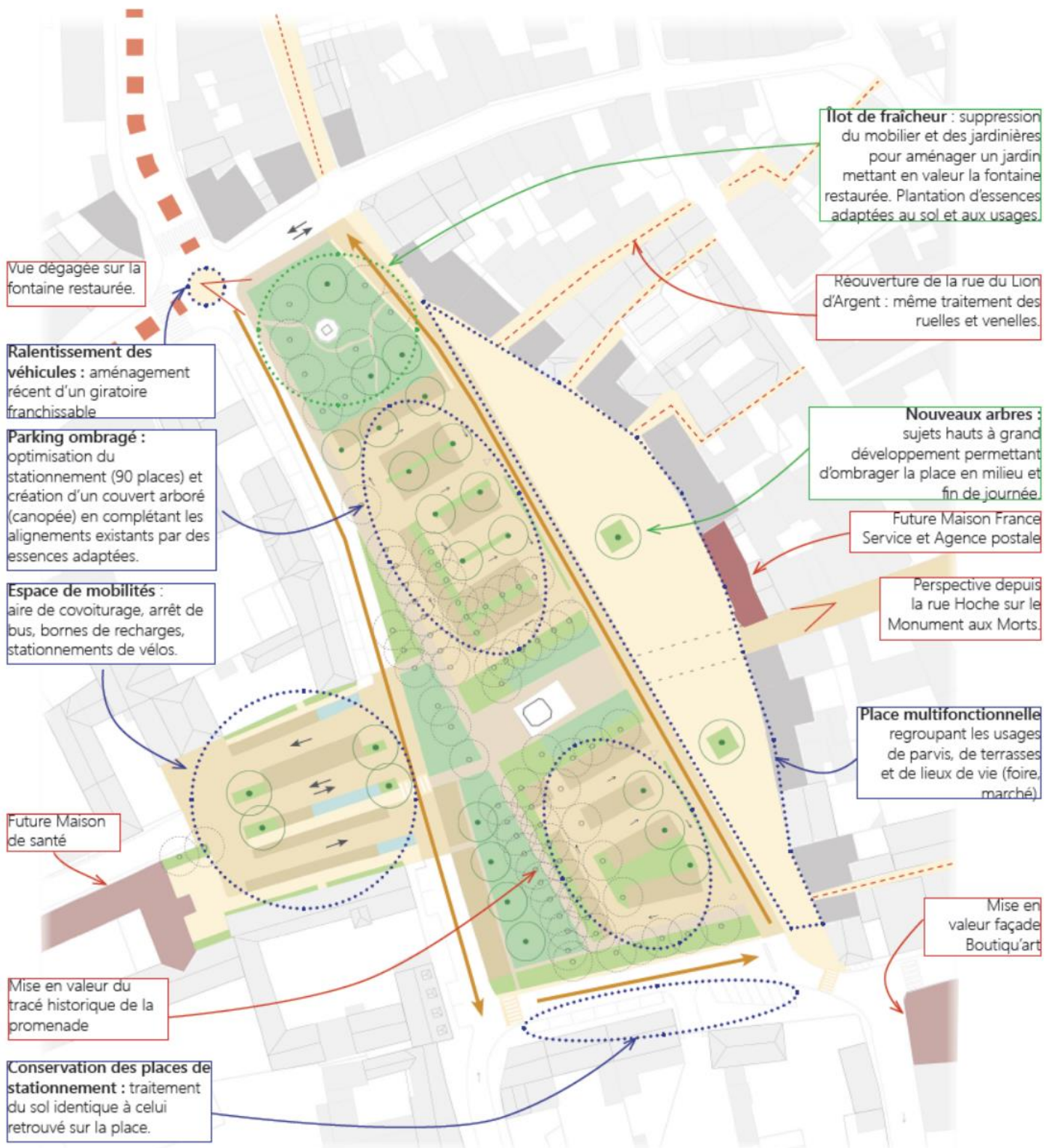
II. PRENDRE EN COMPTE LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DANS LA RÉFLEXION PROGRAMMATIQUE :

- Se relier aux différents lieux remarquables (*Porte de Champagne, Collégiale, Maison Saint-Jacques*) par la mobilité douce.
- Harmoniser la signalétique et le mobilier urbain sur la place ainsi qu'à l'échelle urbaine (*exemple : totems, coulée verte, nouveaux aménagements...*).

III. INTÉGRER LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC :

- Limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) :
 - créer des zones ombragées (*exemple : plantation d'arbres hauts, canopée urbaine...*) ;
 - aménager des zones de fraîcheur (*exemple : valorisation de la présence de l'eau...*) ;
 - limiter l'accumulation et la rediffusion de la chaleur à la surface du sol (*Exemple : revêtements clairs et perméables, enherbement...*).
- Intégrer la gestion des eaux de ruissellement sur la place (GIEP) :
 - désimperméabiliser les sols tout en prêtant attention aux usages (*exemple : béton drainant, stabilisé renforcé, gravillons, pavé enherbé...*) ;
 - favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie (*exemple : plantation des pieds de murs, aménagement de noues végétalisées...*).
- Tirer parti des bienfaits du végétal et optimiser la charge d'entretien :
 - Intégrer différentes strates de végétations pour s'adapter à plusieurs types d'usages.



AMÉNAGEMENT PROPOSÉ À TITRE INDICATIF



PRISE EN COMPTE DE TOUS LES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC :

-  Zone de rencontre
-  Stationnement véhicule
-  Zone piétonne (trottoirs, seuils et place)
-  Mise en valeur du tracé historique (venelles)
-  Nouveau sens du flux véhicules sur la place
-   Limitation de la vitesse

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PAR LA MOBILITÉ DOUCE :

-  Mobilités douces (arrêt de bus, bornes de recharges, stationnement sécurisé de vélos)
-  Cheminement piéton

MISE EN COHÉRENCE DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES :

-  Commerces et services
-  Projets en cours
-  Projets futurs

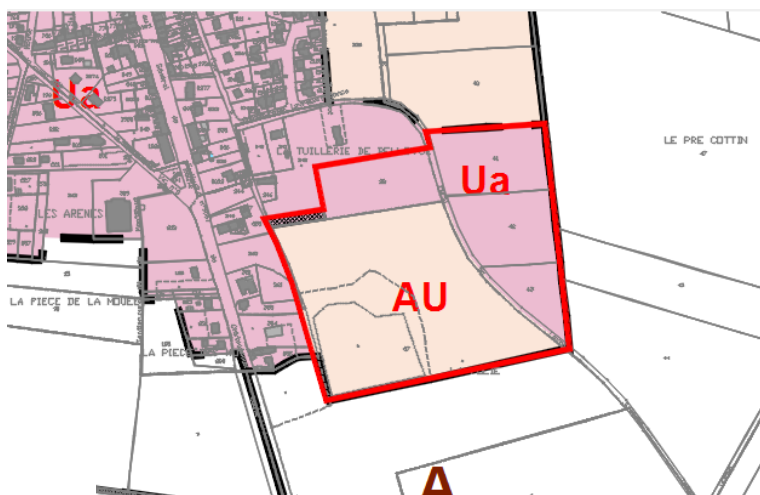
GIEP ET RÉDUCTION DE L'EFFET D'ICU :

-  Enherbement (exemples : pelouse rase, fauchée, jachère fleurie...)
-  Strate herbacée (exemples : plantes vivaces, noue végétalisée...)
-  Arbres existants
-  Nouveaux arbres (exemples : sujets hauts, canopée...)

OAP – Zone AU « La Folie »

I-Description

Situé au Sud du bourg, au lieudit « La Folie » ce secteur offre 8,8 ha de terrains urbanisables destinés principalement à l'habitat. Il s'inscrit en profondeur de la zone urbanisée de « La Tuilerie de Bellevue ».



II-Orientation d'Aménagement Programmée

